

DÉROGATION MINEURE No 1008

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 14 janvier 2013 à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour l'immeuble suivant:

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
1008	14433, rue Swallow Lot 1 842 197	Permettre en zone résidentielle H1-4-285 la localisation de la piscine à: <ul style="list-style-type: none">- 1,31 m de la ligne arrière de lot au lieu du minimum requis de 1,5 m;- 1,30 m de la ligne latérale est au lieu du minimum requis de 1,5 m;- 0,18 m du bâtiment principal au lieu du minimum requis de 2 m; Comme montré au plan de localisation de la piscine, dossier 10424-001, minute 17188, préparé par Benoît Péloquin, arpenteur géomètre, le 4 juillet 2012.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour de décembre de l'an 2012.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement
/ml